

Mythologie, Paris, 1627 - I, 13 : Des sacrifices qui se faisoient aux Defuncts

Auteur(s) : Conti, Natale ; Montlyard, Jean de (traducteur) ; Baudoin, Jean (éditeur)

Collection Mythologia, Francfort, 1581 - Livre I

Ce document est une transformation de :

[Mythologia, Francfort, 1581 - I, 13 : De sacrificiis mortuorum](#)

Collection Mythologia, Venise, 1567 - Livre I

Ce document est une transformation de :

[Mythologia, Venise, 1567 - I, 13 : De sacrificiis mortuorum](#)

Collection Mythologie, Lyon, 1612 - Livre I

Ce document est une révision de :

[Mythologie, Lyon, 1612 - I, 13 : Des sacrifices pour les trespassez](#)

Informations sur la notice

Auteurs de la noticeÉquipe Mythologia

Mentions légales

- Fiche : Projet Mythologia (CRIMEL, URCA ; IUF) ; projet EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Images : BnF, Gallica

Citer cette page

Conti, Natale ; Montlyard, Jean de (traducteur) ; Baudoin, Jean (éditeur),
*Mythologie*Paris, 1627 - I, 13 : Des sacrifices qui se faisoient aux Defuncts, 1627

Projet Mythologia (CRIMEL, URCA ; IUF) ; projet EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 05/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Mythologia/items/show/1096>

Présentation du document

PublicationParis, Pierre Chevalier et Samuel Thiboust, 1627

ExemplaireParis (France), BnF, NUMM-117380 - J-1943 (1-2)

Formatin-fol

Langue(s)Français

Paginationp. 41-45

Notice créée par [Équipe Mythologia](#) Notice créée le 30/04/2018 Dernière
modification le 25/11/2024

Des Sacrifices qui se faisoient aux Defunets.

C H A P I T R E X I I I.



E n'estoit pas seulement aux Dieux, qu'on tenoit pour gouverneurs de l'estat de ce monde, qu'on faisoit des Sacrifices anciennement; mais aussi aux Defunets (comme s'ils eussent esté Demons eux-mêmes) auxquels on faisoit des seruites, ou quand on croyoit qu'ils s'en allassent aux enfers, ou quand par solemnitez anniuersaires, ou autres offices on les rappelloit & rachetoit des enfers. Quand donc quelque parent ou allié estoit decédé, la coustume des Anciens estoit de se razer le poil, & mener ducil en l'honneur du Defunet; ainsi nous l'apprend Homere au 4. de l'Odysee:

Ceremonies du dueil des Anciens.

*Il ne faut ja tancer une lourde maniere
L'homme qui pleure autrui quand la Parque meurtriere
Impetueuse a tranché le filet de ses iours,
Abutant au destin de son aage le cours.
Car, pauvres & chetifs, que nous rest-il à faire
Pour l'honneur des Defunets, que nostre barbe raire,
Et nous tondre le poil: par mille desplaisirs
Fondre en pleurs & regrets et sanglottans soupirs*

Tout de mesme Alcee Poète d'Epigrammes:

*La Grece a maints soupirs de Pylade la perte
Pleure, & rasant son poil jusqu'au cuir, le regrette.*

Or ceux qui se couppoient ainsi les cheveux, auoient accoustumé de les consacrer aux trespassez, comme chose appartenant à leurs funerailles, & les ietter dans leur tombeau avec larmes pour dernier present, comme l'on void en l'Iphigenie d'Euripide:

*Qu'on me dresse ma sepulture
Avec un noble monument,
Et que ma sœur sa cheueleure
T mette, & pleure largement.*

Car l'ordinaire des Anciens estoit de pleurer les morts trois iours deuant que de faire leur seruite, comme tesmoigne Apollonius au 2. des Argo-Nochers.

Trois iours de dueil deuant le seruice des defunets.

*Ils l'auoient assisté faisant tout leur deuoir
D'apprester avec dueil ce qu'il falloit auoir,
Pleurant trois iours entiers: au quatriesme l'office
Se fait avec honneur du funeral seruite.*

D iij

*Tout le peuple s'y trouue, ensemble & le Roy Lyé,
 Pour mieux solemniser ce saint acte public.
 Là void-on esgorger mainte laineuse ouaille,
 Offrande costumiere à chaque funéraille.
 L'obsequé luy fut fait tel iour que ses nepueux,
 Voire les descendans qui viendront apres eux,
 En pourront remarquer & le lieu & la tombe,
 Si que son nom iamais en oubly ne succombe.*

Inhumani-
 tité Pay-
 enne.

Quand quelqu'un des plus apparens & des plus riches venoit à mourir, on luy dressoit un beau & grand bucher : & s'il estoit mort en guerre, on brusloit quant & quant en offrande quelques prisonniers, en l'honneur & propiciation du defunct; tant les transportoit l'inhumanité; comme le declare Virgile en l'unzième de l'Æneide:

*Par derriere les mains il auoit fait lier,
 A certains prisonniers, pour les sacrifier
 Aux ombres du deffunct, & offert à sa cendre
 Par le glaive le sang sur les flammes espandre.*

Ceremo-
 nie rudi-
 euse.

Mais on ne iettoit pas seulement dans le feu des prisonniers, mais aussi ce qu'on auoit de plus cher & precieux, mesmes des animaux qu'on aymoie le plus, comme on void es funeraillles de Patrocle au 23. de l'Iliade d'Homere :

*Il iette puis-apres quatre cheuaux hautains
 Au dedans du buscher : Il y iette de mesme
 De neuf chiens qu'il auoit les deux que plus il ayme.
 Il immole en apres (despourueu de raison)
 Douze braues Troyens fils de noble maison.*

Tout de mesme Virgile au 10.

*Les quatre iouuenceaux de Sulmon les enfans,
 Et quatre autres encor que nourrissoit Vsens,
 Il prend tous vifs, afin qu'en funerale offrande
 Aux ombres de Pallas il les offre & respande
 Le sang captif au feu du flamboyant bucher.*

Cette offrande faite on apportoit le corps au bucher, lequel y estant posé, le plus proche parent tournant la teste en arriere, y mettoit le feu, & tous les amis assistans au conuoy, y iettoient leurs derniers presens, ou odeurs & senteurs, ou viandes, ou quelques huilles & matieres grasses, afin que le bucher s'enflammast plus aisément : puis apres on recueilloit les cendres & ce qui restoit des os, & les arrosoit-on de vin, afin de les esteindre avec vne bonne odeur, lesquels on ferroit dans des vases ou d'or, ou d'argent, ou d'airin : telmoïn Virgile au 6. liure de l'Æneide:

— *Et suiuant la maniere
 Des peres destournans leurs faces en arriere,*

*Ont la torche soumise au corps du trespassez:
Et bruslé dans le feu force encens amasse,
Les mets & les banaps avec huile versée.
Quand la cendre fut chente, & la flamme cessée,
Ils laverent de vin les restes demeurez,
Et le braisier beuard. Puis les os referiez,
En un baril d'alrin enferme Chorynee.*

Et quand on solemnisoit le bout de l'an ou anniversaire, ils mettoient aussi leurs presens & leurs offrandes sur les autels dressez pour cét effect, comme on void au 3. liure dudit Poëte:

*Ses compagnons aussi, selon qu'est leur puissance,
Apportent leurs presens avec esjouissance,
Et chargent les Autels, immolans des bouvreaux.*

C'estoit toutefois la coustume de sacrifier vne vache brehaigne pour les ames des trespassez, comme dit Homere en l'vnziesme de l'Iliade:

*J'ay par mainte priere interpellé les ames
Des defuncts, promettant brusler és saintes flames
Vne vache brehaigne, & de presens border
Le bucher, me voyant en Ithaque aborder.*

Or puis qu'aini est qu'on recueilloit les os & les cendres des defuncts, le bucher estant bruslé, ie ne puis bonnement comprendre comment lesdites cendres pouuoient plustost estre du corps du deffunct que du bois qui l'auoit bruslé, si l'on brusloit ledit corps sur le bucher. Ce qui me fait croire qu'ils auoient vne maniere de cercueil de pierre, où l'on enfermoit les corps qu'on deuoit brusler: joint principalement que Theophraste au liure du feu, dit que tous les corps qu'on enfermoit dedans la pierre rondé ou circulaire, se conuertissoient en cendres: veu qu'autrement ceux qu'on brusle laissent quelques reliques. Et derechef (dit-il) pourquoy est-ce que le corps bruslé au feu, laisse des reliques: mais la pierre circulaire dont on fait vn tas, consume tout entierement, & tourne en cendres tout ce qui est enfermé dedans? Que si ceux qu'on brusloit, estoient decedez chez eux, & n'auoient aucuns prisonniers pour les esgorger sur le bucher, on brusloit avec eux ce qu'ils auoient le plus aymé durant leur vie. C'est pourquoy Virgile feint Didon emportant quant & soy en son bucher, entre autres choses les besongnes qu'Aenee luy auoit laissées. Si on faisoit des obseques pour ceux qui estoient morts loing de leur maison, on leur dresseoit des tombeaux en lieu d'autels, & leur presentoit-on au pied des mesmes tombeaux du vin, & le sang des hosties, & quelquesfois du lait avec du sang, comme dit Lucian en sa Necyomance, & en son Charon, & appolloient leurs ames pour venir boire ce sang, comme au 3. del'Aeneide:

Dedans le voisin bois vers le faux Simois

D iij

Cercueil
de pierre
pour
brusler
les trespassez.

*Andromache faisoit lors son anniversaire,
Deuant la ville offrant son offrande ordinaire
A la cendre d'Hector, es ses manes ombreux
Huchoit à son tombeau, que de gazon herbeux
Elle auoit consacré. —*

Cyprés
arbre fu-
nebre.

Les Autels qu'on esleuoit en l'honneur des trespassez absents, & les cercueils deuant qu'y poser les corps, estoient couuerts & jonchez de Cyprés, arbre funebre, & bandez de bandes ou rubans noirs ou bleus: & les femmes ne souloient pas assister à ces funeraillles sinon que les cheueux espars: telles sont les funeraillles qui se font en Virgile au 3. de l'Æneide:

— *A Polydore à l'heure
Nous celebrons l'obsequ, & dessus le tombeau
Amoncelons de terre vn esleué monceau,
De saincts Autels dressez, est son ombre honoree
Gernez, d'un triste attour de couleur azurée,
Et de Cyprés funebre. En rond de toutes parts,
Les Dames d'Iliou y sont portans espars
A leur mode leurs crins. De laiët tiede des buies
Escumans à pleins bords, & des tasses remplies
De saint sang nous offrons. L'ame au tombeau cachons,
Et le dernier Adieu à haut cry luy huchons.*

Voila ce qu'on auoit accoustumé de faire pour les absents ou morts en pays estrangers; toutes lesquelles choses se peuvent aisément recueillir des escrits poëtiques. La coustume estoit aussi de mettre du Cyprés deuant la porte de la maison du Defunct, de peur que quelqu'un y entrant au despourueu, se polluaist: & cét arbre fut estimé funebre, pource qu'estant vnefois coupé, il ne rejette plus. Quant aux cendres de ceux qu'on brusloit chez eux, on les enseuelissoit, comme tesmoigne Sophocle en son Oedipe. Et quant on celebroit leur bout de l'an, on leur immoloit des brebis noires, desquelles recueillans le sang en des bassins, ou coupes, on le versoit avec prieres dans des fosses qu'on creusoit exprès: puis on appelloit les ames des Defuncts pour venir humer, comme le montre Euripide en son Hecube:

*Reçois ce propitiatoire
Qui vient les morts accoisant.
Vien, boy ce sang expiatoire
Dont nous te faisons present:
Sang d'une fille tres-pudique,
Fille sans tache & sans replique.*

De mesme Homere au 3. de l'Odysee:

Mais ie demureray la iusqu'à tant que ma mere

Veint boire ce sang noir que j'offrois à sa biere.

Ils ne verfoient pas en terre seulement du sang, mais aussi du vin, comme se void au 23. de l'Iliade:

*Il espanche du vin & la terre en arrose ;
Oulé de dueil, buchant de sanglottante voix
L'ame de Patroclus pour la dernière fois.*

Ils y adioustent aussi du lait, comme on a veu cy dessus és obseques de Polydore. Virgile y adiouste des fleurs, au 5. de l'Æneide :

*Il marchoit au milieu cerné d'une grand' presse,
Auecques maints milliers, du conseil au tombeau :
Deux vases de vin pur, & deux de lait nouveau,
Et deux de sang sacré offerts en terre il verse
Selon la mode sainte, & souëvement disperse
Des fleurs au teint pourprin ; & puis tient ces propos :
Dieu te gard' Pere saint, Dieu gard' encor les os
En vain des flots sauez, & des flammes cruelles :
O Vous les ames, di-je, & ombres paternelles !*

Qui plus est, on jettoit aussi dans la fosse du melicrat, de l'eau & de la farine d'orge sur le vin & le sang, comme dit Homere en l'unzième de l'Odysee :

*Aux ombres leurs presens emmy l'eau nous jettens,
Du vin miellé, de vin la liqueur pure & franche,
Puis de l'eau, y semans de la farine blanche.*

L'on jettoit en outre beaucoup d'autres denrees dans la fosse : & ce qu'on pensoit rester aux morts ; ou ce qui n'estoit pas esuanoüy en la fosse. Les ceremonies des funerailles paracheuees, on le brusloit peu apres ; telmoing Lucian en Charon. Ils bruslent ces excellentes viandes ; apres auoir creusé une fosse, où ils versent du vin & du melicrat. Pour rappeler les ames des Defuncts, ils montoient sur vn tertre haut-esteue, & de là les huchotent par trois diuerles fois tant qu'ils pouuoient. Que si les ames qu'on inuitoit à telles solemnitez, ne se presentoient point, on ne les mettoit pas au nombre des trespassez. Pour cette raison, dit Virgile au 1. de l'Æneide :

*Entre esperance et peur ils sont en grande doute
S'ils les doiuent penser estre morts ou viuans,
Ou souffrir peine extreme & mille maux cuisans,
Et que, quoy qu'on les huche, ils n'entendent plus goutte.*

Voila quant aux obseques des morts. Disons maintenant des purgations.